L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue Ch. Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 22 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

VIII—Suite.

Et les années s'étaient écoulées ainsi,—lui et elle comptant les jours, les mois, les années qui devaient faire cesser cette séparation. Bientôt—quelques mois encore—et M. et Mme Desprez allaient enfin être réunis; M. Charles Desprez devait quitter définitivement le Brésil au printemps suivant.

Mme Desprez s'était résignée, et, trouvant en sa fille le portrait vivant de son mari, elle avait reporté sur Elise toutes les ardentes tendresses de son cœur, et s'était vouée à cette délicate et sainte mission d'en faire une fille accomplie par tous les dons de l'éducation et le développement des qualités que l'enfant possédait. Rien n'eût pu distraire Mme Desprez de ce qui était à ses yeux un plaisir et un devoir. Au surplus, depuis le départ de son mari, elle avait dit adieu aux plaisirs, aux joies mondaines, et n'entretenait guère d'autres relations que celles que la position de son mari dans la maison Regimbal rendaient nécessaires. Depuis sept ans, Mme Desprez n'avait pas vécu un jour, une heure, éloignée de sa fille.

Du reste, elle était bien payée de ses soins, de son dévouement pour Elise: la jeune fille avait pour sa mère une tendresse excessive: c'était un culte, une adoration.

Le lui rendait Mlle Elize Desprez si joyeuse,ce n'était pas seulement le plaisir qu'elle se proposait de goûter au bal de Robert Dachet, chez lequel sa mère et elle avaient été invitées; ce n'était pas non plus l'émoi, toujours très doux pour une jeune fille, d'un début dans le monde —elle allait au bal pour la première fois! —c'était un autre motif, qu'elle tenait soigneusement caché dans son cœur, mais que Mme Desprez devinait facilement: la charmante femme se souvenait de sa jeunesse!

Elise aimait, et était aimée! Elle était presque fiancée, et c'est au bras de son bel amoureux qu'elle devait faire son entrée dans les salons de Mme Dachet; c'est avec lui qu'elle devait danser le premier quadrille et les premières!

Est-il pour une jeune fille bonheur comparable à celui-là?

Lors de son dernier voyage en France—il y avait deux ans de cela—Charles Desprez avait ramené de Rio un jeune homme de vingt ans, nommé Paul Maisonneuve. Le père de Paul Maisonneuve était mort au Brésil, ingénieur au service du gouvernement. Il habitait la province de Goyaz, la plus riche de tout l'empire en gisements de diamants et au milieu de laquelle Charles Desprez résidait neuf mois de l'année. Après la mort de M. Maisonneuve,le représentant de la maison Regimbal, qui avait toutes sortes d'obligations à l'ingénieur, proposa à son fils Paul de revenir en France avec lui.

—Je dois beaucoup à votre père, lui dit-il,—même la vie, car sans lui j'aurais trouvé la mort sur le Rio Tocantin. Ici je ne puis acquitter ma dette de reconnaissance; mais en France, à Paris, j'ai des amis riches, des relations nombreuses, et il est certain que, aidé par moi, appuyé par mes amis, vous arriverez à trouver la position honorable qui vous fait défaut ici.

Paul Maisonneuve, que l'ennui dévorait au Brésil, accepta avec joie cette proposition qui lui était Charles Desprez.

Ce fut pas sans inquiétude que Mme Desprez vit l'arrivée de Paul Maisonneuve et son séjour dans le sanctuaire de la famille, à titre de commensal. Elise avait quatorze ans, n'était plus tout à fait enfant: la vie commune avec un beau garçon de vingt ans pouvait avoir des dangers.

Elle communiqua ses craintes à son mari.

—Laissez faire, dit-il. Paul est un brave cœur et une nature très loyale; s'il pouvait aimer Elise et qu'Elise l'aimât, je serais le plus heureux des hommes, car elle ne pourrait, sous le rapport des qualités, trouver un meilleur mari. Quant à la fortune, nous en aurons assez pour nous et nos enfants. Au surplus, il ne vivra pas longtemps avec nous: je vais m'occuper de le placer; mais il viendra dans notre maison pendant mon absence. Ebloui, ébloui, surveille-le même si tu n'y vois pas à la folie sagesse et prudence! —et si les enfants s'aiment nous les marierons à mon retour, dans deux ans.

Mme Desprez avait consenti à l'épreuve et l'épreuve avait été plus que favorable à Paul Maisonneuve; il sut conquérir la sympathie de la mère et l'amour de la fille.

Charles Desprez parla à Regimbal de Paul Maisonneuve, mais Mme Regimbal qui avait vu Paul, dit qu'il serait infiniment mieux placé dans une maison de banque que dans le commerce des diamants. Il parlait et il écrivait l'espagnol, l'italien, le portugais et pouvait, en y rendant d'utiles services, arriver à une excellente position.

Pour la première fois de sa vie peut-être, Mme Bottina Regimbal avait eu une bonne idée.

—Le conseil est excellent, dit Charles Desprez. Je vais aller voir Robert Dachet; c'est aujourd'hui un personnage, mais j'espère bien qu'il n'a pas oublié nos anciennes relations.

—Voilà, pour que j'en parle à mon père? demanda Mme Regimbal.

—Il sera toujours temps d'user de ce grand moyen si je ne réussis pas auprès de Dachet.

Charles Desprez avait connu le banquier six ans auparavant, durant un de ses séjours à Paris, c'est-à-dire à une époque où Dachet n'était ni riche ni considéré: il l'avait trouvé actif, intelligent, ardent au travail, désireux d'arriver à une position, et sa bourse et ses recommandations n'avaient point fait défaut à Dachet; celui-ci lui devait d'excellentes relations et une aide puissante.

Deux années plus tard, le retrouvant en passe de faire fortune, il s'était contenté de le complimenter sans s'inquiéter des moyens que Robert avait employés pour parvenir.

Enfin, à son dernier voyage, le trouvant gendre de Mme Switzer, associé du fameux banquier Mittermann et millionnaire, il ne prit mettre en doute les capacités exceptionnelles de M. Dache, sa haute intelligence et sa probité, qu'il en avait été autrement, comment la comtesse lui aurait-elle donné sa fille? Comment le baron Mittermann et J. Starke l'eussent-ils accueilli en qualité d'associé?

—Tous mes compliments, mon cher Dachet, dit Charles Desprez au banquier lorsqu'il se trouva en sa présence; vous êtes comme ces militaires qu'on ne rencontre qu'à de longs intervalles: on les a quittés un jour simples soldats; plus tard on les retrouve sous-officiers, puis officiers, puis officiers supérieurs, puis généraux. A quand le maréchalat?

—Et vous, mon cher Desprez, à quand le premier million?

—Oh! jamais! J'ai des goûts modestes, et je me contenterai du demi-million.

—Nous verrons cela, monsieur le marchand de diamants; si je m'en mêle un peu—et je compte bien, avec votre permission, m'en mêler beaucoup—la fraction deviendra bientôt un entier. Je n'ai point oublié que je suis votre obligé et que vous m'avez aidé alors que je n'étais pour vous qu'une simple connaissance, presque un étranger.

—Je suis enchanté de vous entendre parler ainsi, Dachet, car je viens vous demander un service.

—Parlez, mon cher Desprez.

—Je viens vous demander une place dans votre maison de banque pour un jeune homme que j'aime au point de désirer de le nommer un jour mon fils.

—Voilà un désir qui me dispense de toutes questions; car vous êtes un de ces juges, en matière de capacité, qu'on ne récuse jamais. Quel âge a votre protégé?

—Vingt ans.

—Bon âge! C'est dit: envoyez-le moi.

—Merci, Dachet.

—Oh! nous ne sommes pas encore quittes; s'écria le banquier. Quand reviendrez-vous?

—Dans deux ans.

—Eh bien, vous me remercierez alors, car il n'aura pas dépendu de moi que votre jeune ami....A propos comment se nomme-t-il?

—Paul Maisonneuve.

—Il n'aura pas dépendu de moi, dis-je, que M. Paul Maisonneuve n'occupe une haute position dans notre maison. A-t-il de la fortune?

—Non!

—Tant mieux. Il me devra celle à venir,—ce sera ma manière de m'acquitter envers vous.

—Que je vous serre la main, mon cher Dachet, dit cordialement Desprez en tendant sa main loyale vers celle du banquier; vous avez toutes les qualités.

—Comme il se trompait, le pauvre père! Le lendemain, Paul Maisonneuve, chaudement sollicité par Dachet, présenté par lui au baron Mittermann et J. Starke, était admis dans la maison des grands banquiers.

Charles Desprez repartit pour le Brésil; les lettres de sa femme, celles de sa fille, celles de Paul Maisonneuve, lui apprirent que son retour serait un double bonheur pour lui, puisque ce retour ramènerait celui qu'il s'était imposé et permettrait la réalisation de leurs plus chères espérances à tous.

Les jours les plus doucement incidents le cœur de Paul et celui de Mme Desprez.

Encore quelques mois d'attente et ce père, cet époux adoré leur était rendu, et l'amour des deux fiancés recevait leur récompense.

C'est de retour prochain, la certitude d'un bonheur assuré qui avaient fait départir Mme Desprez de ses habitudes, en consentant à conduire Elise au bal de Dachet.

—Chère mère, dit la jeune fille lorsque sa toilette fut achevée, comment me trouvez-tu?

—Belle à ravir tous les cœurs! dit l'heureuse mère.

—Tu es trop indulgente pour ta petite Elise!

—Tu crois? Eh bien, attendons l'arrivée de Paul pour décider cette grave question. Peut-être, lui, sera-t-il moins partial que moi et te trouvera-t-il laide et mal habillée.

—Oh! méchante! méchante! s'écria la jeune fille.

Mais son regard démentait ses paroles: Elle se jeta au cou de Mme Desprez.

—Que tu es bonne! dit-elle, et que je t'aime!

—Parce que je te parle de Paul?

—Oh non! je l'aime depuis que je suis au monde, tandis que toi je ne l'aime que depuis une année. Toi, mon cher père et Paul occupez la même place dans mes pensées. Peut-être même la tienne y est-elle la plus considérable. Mais ce vilain Paul, que fait-il? Nous voici prêtes et il n'est pas encore arrivé!

—Regarde la pendule, dit Mme Desprez, le rendez-vous est pour dix heures et demie; il n'est point en retard.

A ce moment, un coup de sonnette retentit.

—Le voici! s'écrièrent les deux femmes.

Elise Desprez s'enveloppa dans son manteau.

La porte s'ouvrit et la servante annonça M. Paul Maisonneuve.

—Qu'il entre! dit Mme Desprez.

Le jeune homme était déjà dans le petit salon.

C'était un beau et grand garçon, au teint clair, à l'œil vif et brillant, aux petites moustaches blondes, fines, soyeuses et légèrement retroussées.

Il courut à Mme Desprez, l'embrassa avec effusion sur les deux joues et s'arrêta ensuite à la contemplation de sa fiancée.

Celle-ci le regardait, souriante et heureuse.

—Eh bien! dit-elle comme si elle l'eût interrogé.

—Ne me regardez pas ainsi, répondit le jeune homme, vous me rendriez fou.

Il prit sa main, et au-dessus du poignet, à la naissance de son bras blanc et ferme, il déposa un baiser.

Elise rougit et tressaillit en même temps.

—Partons! dit-elle.

—Pas encore; j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer.

—Une bonne nouvelle! parlez vite alors.

—Tantôt, M. Robert Dachet m'a fait appeler.—"A quelle époque attendez-vous M. Desprez? m'a-t-il demandé".—"Au printemps prochain, monsieur."—"Et ces grands projets dont il m'avait parlé?"—"Lesquels, monsieur?"—"Votre union avec Mlle Elise?"—"Nous n'attendons que son retour pour les réaliser."—"Eh bien! annoncez à Mme Desprez que le jour de la signature de votre contrat de mariage, vos appointements seront portés à six mille francs, et j'espère,—a-t-il ajouté—qu'ils seront doublés dans deux ou trois ans." Je vous laisse à penser si j'étais heureux de cette promesse!

—M. Dachet est un galant homme, dit Mme Desprez. Je le remercierai ce soir de ce qu'il fait pour vous, mon cher Paul. Maintenant, prenez le bras d'Elise et partons.

Une demi-heure plus tard, Mme Desprez, Elize et Paul Maisonneuve faisaient leur entrée dans les brillants salons du banquier.

On voit par quelles habiles manœuvres Robert Dachet avait su conquérir la sympathie, la reconnaissance et le dévouement de ces cœurs honnêtes!

(A continuer.)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcoolomètre Gay, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant l'enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,361 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,374 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquels la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les mélados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation dans les Etats-Unis, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le mélado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le mélado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toutes les mélasses produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour date du 10 février 1875;

il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines tinter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargnes de l'enregistrement des sommes versées.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question :

Département du Trésor,
Washington, 13 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,760 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration mentionnée portera une courte description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant été droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 28 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spéciale chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle sera été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

HABITATION A VENDRE.—On verra par une annonce insérée autre part dans ce journal, que la grande sucrerie "Good Hope" dans la paroisse St-Charles, sur la rive gauche du fleuve, et mesurant 3000 arpents de terre, est à vendre. S'adresser à Mr B. Tremoulet, 101 rue Decatur, ou à poste No 1566.

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis :

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Lelibon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé :

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination :

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc :

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit :

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés : ordinaires, 4 centimes par 50 gr ; recommandées, 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ETATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés : ordinaires, 8 cent. par 50 gr.; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir :

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE).
Via la Nile-Orléans, New York, Philadelphie et Baltimore.
STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le clyde, en fer et à hélice, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow. Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Moville, Rotterdam, Anvers, le Havre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de la malle, via Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les arrangements ne sont pas encelées. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés équipages disciplinés, la table la première des règles. Trois départs par semaine pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont aux meilleures conditions tous les vapeurs partent de Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'excursion, aller et retour, de tous les points de l'ancien monde.

Traites sur les Etats-Unis, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les connaissements, s'adresser à

A. M. MILLER & CO,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont recevront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA,
Capitaine Wm. Hannover,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à 3 heures de l'après midi, de la rue Decatur, à 10 heures du matin : le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, de Lake Ponchartrain, et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR : il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de cause majeure.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

L. M. SONIA,
22 avr1875—1an Au No 70 de la rue de l'Union.

Passagers de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Miles, commis.

Se rallier à Vicksburg à la ligne Parrott pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. LEATHERS,
HITE & CARLIN, Agents,
Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trapion, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 26 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Grand Lake, Vermilionville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

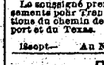

TENNAS,
remplacant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. GUATREAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'à Bayou Boeuf et bayou des Glaises.

JAMES M. DOWLING,
No 25 de la rue Decatur.

25sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

HENRY LA.

H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les endroits ci-dessus mentionnés, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & KEPPLER,
No 106 de la rue Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déar que à Simmsport ou Big Bend Landing.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No 3, de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,
Un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'à Bayou Boeuf et Bayou des Glaises.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la rivière Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
HART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; OKO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
N. M. GARTREE, 33 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & KEPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

2 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

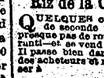

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Lee, commis, partira MERCREDI, 8 mars, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents,
14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M. et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. C. MELANÇON,
No 30 de la rue Conti.

29oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche,

Jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois le semaine. Pour la côte et Lafourche: Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Gaston Jos. Lecoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: le samedi de Donaldsonville et les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra de la côte à toute.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
Agents.

18 juillet—1an

Riz de la Caroline, pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à

GEO. CAMMACK.
Au No 81 de North Peters street,
31janv—3m

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Deuxième ligne — &c.

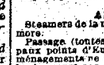

A dater du 7 DECEMBRE, les bateaux à vapeur
BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se rendra avec le train de passagers du Bayou des Glaises à 5 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

E. G. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

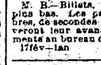

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit :

Départ.	Arrivée.
Express....7:0 A. M.	Malle.....10:20 A. M.
Malle.....3:30 P. M.	Express.....9:30 P. M.

Chars pullman de jour et de nuit entre Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement de wagon à Louisville et aucun entre Mobile et les Etats.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINK.

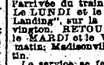

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST.

VIA LOUISVILLE, ATLANTA, and VIA ST-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows :

Depart.	Arrive.
Express....7:30 A. M.	Mail.....10:00 A. M.
Mail.....3:30 P. M.	Express....9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and to Chicago, with change in Louisville and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—ly

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près Lovelace.

Départs de la ville.

	Départs de Lac.
6 heures A. M.	7 ½ heures A. M.
8 " "	9 " "
10 " "	11 ½ " "
Midi	1 ½ " P. M.
2 " P. M.	3 ½ " "
4 " "	5 " "
6 " "	7 " "

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 2 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. B. ALLEN,
Surintendant-général.

16janv—1an

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Carrollton.)
A partir du 21 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVES.
Express.....7.20 A. M.	Express.....12.30 A. M.
Malle.....4.30 P. M.	Malle.....10.15 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3 40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORMANTS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dorteurs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 24 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, District-Superintendent.

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express.....2:30 A. M.	Express.....12 P. M.
Mail.....4:30 P. M.	Mail.....10:05 A. M.

The accommodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 29 Camp street, corner Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any14 76fév

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira au pied de la rue Ste-Anne, à SEPT heures A. M. et à DEUX heures P. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algar à 8 heures P. M.

Les trains arrivent au Bayou Latourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté sans interruption à travers la rivière.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Une réduction spéciale pour riz sur marchandises expédiées pour ces points doit être faite, avant l'embarquement, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Connaissements spéciaux à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets de "remboursement" seront acc